

Commune de Trescléoux

N°10

Juin 2019

BULLETIN MUNICIPAL



- BUDGETS
- TRAVAUX
- VIE COMMUNALE
- VIE ASSOCIATIVE
- INFOS PRATIQUES

#MaCommuneJyTiens

A Toutes et Tous

L'usage du suffrage universel bien qu'ayant été initié dès 1791 a connu des suppressions, amendements, ajouts... c'est un des fondement universel de l'expression de la citoyenneté et partant de la démocratie. Ainsi les Trescléousiens lors du dernier scrutin Européen en usant de leur droit légitime et de leur liberté absolue de conscience ont porté la participation électorale à 65% qu'ils en soient gratifiés.

La pratique de la gestion d'une collectivité n'est pas un exercice facile nul n'ayant la science infuse et le monopole de la vérité. A cet effet concernant l'aménagement du village le Conseil Municipal a décidé de solliciter le concours du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du département pour assistance. Il demeure d'évidence qu'il sera indispensable que toute la population soit associée à l'émergence et à l'élaboration des projets. Une première rencontre est donc prévue le jeudi 25 juillet à 18 heures.

Jean Schüler



BULLETIN SEMESTRIEL

Junin 2019

Directeur de publication : Muriel MULLER

Conception et rédaction : Marie-pierre SAMUEL

Crédit photos : Daniel Brand (*site internet :*

paysdetrescleoux.wordpress.com) Jean SCHULER, Trail de la Paix, C.C.S.B., SMIGIBA, Mairie de Trescléoux, les associations.

Impression : Mairie de Trescléoux

MAIRIE DE TRESCLEOUX

Chemin Neuf

Le village

05700 TRESCLEOUX

Tél : 04 92 66 22 01—Fax : 04 92 66 37 78

Courriel : mairie.trescleoux@orange.fr

Site internet : trescleoux.fr

Responsable secrétariat : Solange TRUCHET

Horaires :

Lundi et jeudi de 8h30 à 12h00

Mardi et vendredi de 15h00 à 18h30

Le maire reçoit tous les lundis et jeudis après-midi sur rendez-vous



Spécial budget 2019



Le compte administratif d'un budget est le bilan financier de l'année qui vient de s'écouler. Il retrace toutes les dépenses et les recettes réalisées tout au long de l'exercice. Le déficit ou l'excédent de chacune des sections (fonctionnement et investissement) pour l'année écoulée, grèvé du report de l'exercice précédent, sera, après le vote de conseil municipal, reporté sur le budget primitif.

Le compte de gestion est le bilan financier présenté par le centre des finances publiques (le comptable public). Il doit être en parfaite concordance avec les comptes de la commune. Le compte de gestion est également soumis au vote du conseil municipal.

Le conseil municipal a voté à l'unanimité le compte administratif, le compte de gestion et l'affectation des résultats pour chacun des budgets présentés par le Premier Adjoint, Jean Schüler.

Compte administratif et compte de gestion 2018 Budget communal

FONCTIONNEMENT	
Dépenses :	390 641.60 €
Recettes :	437 817.15 €
<u>Excédent</u> :	+ 47 175.55 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses :	126 921.78 €
Recettes :	98 512.53 €
<u>Déficit</u> :	- 28 409.25 €

Compte administratif et compte de gestion 2018 Budget eau et assainissement

FONCTIONNEMENT	
Dépenses :	67 626.15 €
Recettes :	67 835.18 €
<u>Excédent</u> :	+ 209.03 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses :	16 207.20 €
Recettes :	127 493.51 €
<u>Excédent</u> :	+ 111 286.31 € <i>(Cet excédent s'explique par les écritures d'amortissements)</i>

Compte administratif et compte de gestion 2018 Caisse des écoles

FONCTIONNEMENT	
Dépenses :	23 154.00 €
Recettes :	25 650.71 €
<u>Excédent</u> :	+ 2 496.71 €

QUE FAIT LE COMPTABLE PUBLIC?

Depuis le centre des finances publiques de Laragne-Montéglin, le comptable est chargé pour la commune de liquider les dépenses (mandats émis) et recouvrir les recettes (titres émis tels que loyers, factures d'eau, cantine, etc...)





Spécial budget 2019

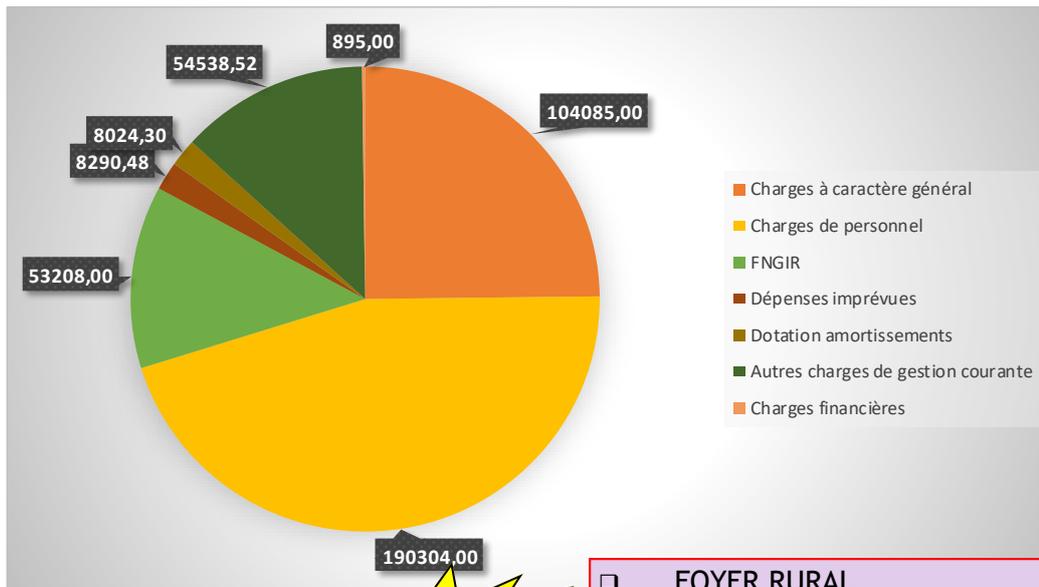
Budget communal 2019



Fonctionnement

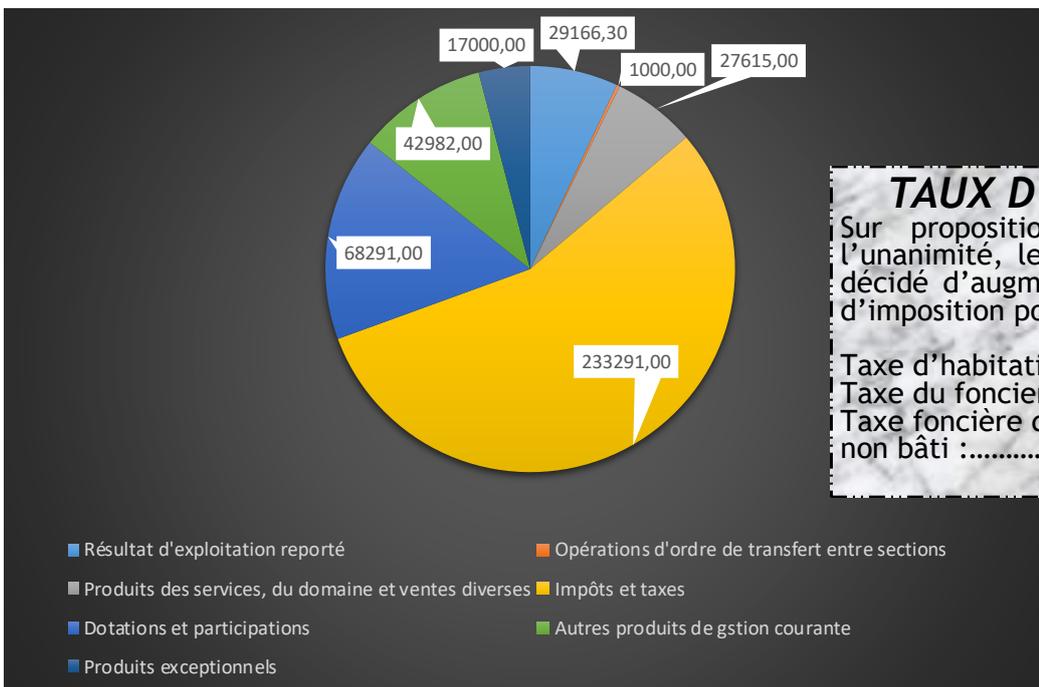
Montant du budget voté : 419 345.30 €

DEPENSES



<input type="checkbox"/>	FOYER RURAL	350.00 €
<input type="checkbox"/>	AMIS DE TRECLEOUX	700.00 €
<input type="checkbox"/>	COMITÉ DES FETES	700.00 €
<input type="checkbox"/>	CHORALE DE LA BLAISANCE	200.00 €
<input type="checkbox"/>	LES ARTS AU SOLEIL	100.00 €
<input type="checkbox"/>	A.C.C.A.	150.00 €

RECETTES



TAUX D'IMPOSITION
 Sur proposition du Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal, a décidé d'augmenter de 1% les taux d'imposition pour l'année 2019 :

Taxe d'habitation	4.55 %
Taxe du foncier bâti	15.66 %
Taxe foncière du foncier non bâti	65.68 %



Spécial budget 2019

Budget communal 2019



Investissement



Le budget : 163 072.55 €



ACHAT TABLES POUR LA CANTINE

1 000.00 €



REFECTION PLAFOND ECOLE

8 200.00 € TTC

**Subvention :
4 762 €**



MISE AUX NORMES SECURITES AGENCE POSTALE 10 320.00 € TTC

**Subvention :
10 320 €**

Budgets Annexes 2019



La section d'exploitation du budget de l'eau en dépenses, est la partie indispensable au fonctionnement et à l'entretien de notre réseau d'eau potable et d'assainissement. La section d'investissement sera destinée cette année à la mise en conformité du captage de la source de Chauvet (périmètre achat terrain/déboisement piste d'accès). A cela s'ajoute le remboursement des différents emprunts (principalement la STEP).

FONCTIONNEMENT

70 019.00 €

INVESTISSEMENT

161 109.31 €



Le budget de la caisse des écoles est alimenté par une subvention de la commune pour régler les différentes dépenses de fonctionnement (fournitures scolaires, téléphone et internet, sorties) ainsi que la participation aux frais facturés par les communes d'Eyguians et Lagrand pour le Regroupement Intercommunal Pédagogique.

FONCTIONNEMENT

21 150.00 €

Cérémonie des Vœux



Les vœux de la municipalité ont eu lieu le 19 janvier dernier. C'est un rendez-vous incontournable pour la population. Il permet de faire un bilan de l'année écoulée. La présence de tous, personnalités, maires des communes voisines et concitoyens donne l'opportunité d'échanger et ainsi profiter d'un moment de partage autour de sujets divers et variés !

Visite de la Préfète



Pour son conseil d'administration, Monsieur Marc Beynet, Président de l'association des Maires Ruraux des Hautes-Alpes a choisi la commune de Trescléoux le 12 avril. Ainsi Madame le Maire, les Adjointes et les conseillers municipaux ont pu compter sur la présence de Madame la Préfète des Hautes-Alpes, les Maires des communes membres. Cette rencontre a permis d'échanger sur différents sujets comme les transferts de compétences, notamment l'eau et l'assainissement, le schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT), et bien d'autres encore. Ces échanges entre élus sont toujours positifs et permettent aux petites communes de revendiquer leurs spécificités.

Café citoyen



Le 15 avril, Daniel Spagnou, Gérard Tenoux, Alain D'heilly, Jean Schüller, respectivement Président et Vices-Présidents de la Communauté de Communes Sisteronais-Buëch ont été reçus par Madame le Maire afin d'animer un café-citoyen. Ce moment d'échange sur le rôle de l'intercommunalité a permis de proposer à l'assistance venue nombreuse, de faire le point sur les actions menées par la communauté de communes, son rôle et ses projets. Deux principaux sujets ont ensuite été traités : les déchets et le portage des repas à domicile. Un café-citoyen très apprécié qui aura permis de faire un point complet sur cette grande institution et répondre aux préoccupations des citoyens.

Cérémonie du 8 mai



74 ans que l'armistice de la seconde guerre mondiale a été signé... L'importance de cette signature pour l'humanité est célébrée comme à l'accoutumée par la municipalité en déposant entre autre une gerbe afin d'honorer nos soldats morts pour la liberté et rappeler qu'il est vital d'œuvrer chaque jour pour la paix dans le monde. Après les différentes lectures de messages à l'assemblée, Madame le Maire et les Conseillers municipaux ont convié l'assistance à un apéritif convivial servi au bar-restaurant la Casa de Maria.

Vie communale

Projet d'aménagement du village

Les élus de Trescléoux souhaitent engager une réflexion pour requalifier les espaces publics du centre village et le développement des cheminements doux notamment en lien avec l'aire sportive (stade). La question de la sécurisation et de la valorisation de la traversée (RD 940) sera également traitée.

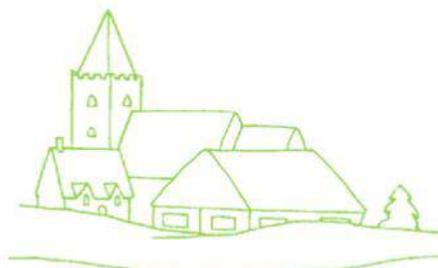
L'objectif de ce travail est d'améliorer la qualité du cadre de vie des habitants de la commune et de renforcer son attractivité.

Pour cela, les élus se font accompagner par le CAUE des Hautes-Alpes (Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement) qui va les aider à recruter un prestataire (bureau d'études en programmation d'espaces publics).

Une fois choisi, ce bureau d'études aura pour mission d'étudier la faisabilité technique et économique du scénario d'aménagement choisi et proposer un phasage des travaux sur plusieurs années.

Mais en préalable et souhaitant prendre le temps pour ne pas agir à l'opportunité, la commune a demandé au CAUE d'informer et de recueillir les attentes des habitants.

Aussi, une **réunion publique est prévue le 25 juillet 2019 à 18 heures** pour vous apporter plus de précisions sur la démarche et prendre le temps d'un échange.



05 Hautes-Alpes
caue
Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement



Le SMIGIBA, qui est un établissement public en charge de la gestion du Buëch et de ses affluents, est intervenu courant du mois d'avril sur les berges de la Blaisance. Les travaux ont été axés principalement sur un maintien des berges avec la plantation de différents arbustes, plantes et autres végétations destinés aux besoins du milieu aquatique.



LE 25 JUIN 2019 LES FRÉQUENCES DE LA TNT CHANGENT !



TOUS A VOS POSTES!

**POUR CONTINUER
À RECEVOIR LA TNT**



SI vous recevez la télé par antenne râteau*, vous risquez de perdre certaines chaînes !

Pour les retrouver : c'est simple ! Le 25 juin, faites une recherche de chaînes à l'aide de votre télécommande.

POUR SAVOIR SI VOUS ÊTES CONCERNÉ PAR CES CHANGEMENTS :

RENDEZ-VOUS SUR
WWW.RECEVOIRLATNT.FR

OU

CONTACTEZ LE
0970 818 818
(appel non surtaxé)

* Si vous recevez la télé par câble, satellite, ADSL ou fibre, vous n'êtes pas concerné par ces changements. f Recevoir la TNT @RecevoirLaTNT



Le 29 décembre 2018 :
Coline Fille de Eva BRUNET et Max ESPI

Nous adressons tous nos vœux de bonheur à Coline et nos félicitations aux heureux parents et grands-parents.

Coline avec son grand-frère Camille



Baptême



Le 20 avril 2019 :

Baptême civil de **Myla-Rose**
Fille de Maurine CARDON et Benjamin CHARDONNET
(petite-fille de Patricia et Rodolphe Guidé).

Nous adressons tous nos vœux de bonheur à Myla-Rose



● Le 22 février : **Jacques VERCUEIL**

● Le 28 mars : **Albert MORATO**

Nous adressons nos sincères condoléances aux familles touchées par ces deuils

DISTINCTIONS

C'est avec fierté que l'équipe minime de pétanque de Serres composée de Tom Mastrapasqua, Luc Barthélémy et Yoni Savournin a remporté le titre de champion départemental et est donc qualifiée pour le championnat de France à Nevers au mois d'août. Accompagnés de leur éducateur Mr Bourourou Fred, nous leur souhaitons bonne chance pour la suite de l'aventure.



L'année scolaire se termine. Les futurs « sixième » ont visité leur collège respectifs : Serres et Laragne. Mme BEAU, accueillera en septembre les CE2, CM1 et CM2. La dernière semaine de juin va être exclusivement consacrée au cycle natation qui va se dérouler sur la piscine d'Orpierre. Un séjour au refuge du Clot Xavier-Blanc dans le Valgaudemar est prévue les 17 et 18 juin. Nous souhaitons d'excellentes vacances à tous nos écoliers et bienvenue pour ceux qui vont nous rejoindre en septembre !



Se présenter en mairie avec :

Livret de famille / Justificatif de domicile
Carnet de santé de l'enfant

Pour s'inscrire

Rappel : Maternelle : Lagrand / CP & CE1 : Eyguians / CE2, CM1 & CM2 : Trescléoux

La cantine

Courant mars les services sanitaires du Département ont rendu visite à la cantine de Trescléoux et ce afin d'effectuer un contrôle sanitaire de routine. Il en ressort que le niveau d'hygiène est très satisfaisant ! Nathalie Villard gère ce pôle municipal, les repas proviennent des cuisines centrales de Laragne et du Bersac. En début d'année scolaire, un règlement complet est fourni aux parents et aux élèves sur le fonctionnement de la cantine.

DATE DU CONTRÔLE : 28/03/2015
Validité 1 an
www.allim-confiance.gouv.fr

Niveau d'hygiène



TRÈS SATISFAISANT

La bibliothèque

TRESCLEOUX **TRESC'ART**
2019

LA BIBLIOTHEQUE DEBALLE !
- FOIRE AUX LIVRES -

EXPO Samedi 13 JUILLET 2019 à partir de 15H30

Cour de l'école et rues du village
-Gratuit-

Venez découvrir nos artistes locaux.
Exposition dans les rues du village
(peinture, sculptures, photos, objets déco, artisanat d'art, couture, broderie, lectures-dédicaces)

IPN.S. NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



Belle affluence maintenue du Trail de la Paix

Le village de Trescléoux, dans la vallée du Buëch, a une nouvelle fois accueilli le Trail de la Paix. Cette 7ème édition a été un succès. Parmi les 200 coureurs se côtoyaient des habitués qui apprécient la beauté des paysages et une organisation rôdée, et de nouveaux coureurs venus découvrir les Baronnies provençales. L'évènement de cette 7ème édition était la création d'un nouveau parcours de 25 km, baptisé Lucie Aubrac, grande résistante qui a créé le Mouvement de la Paix en 1948. Il a été remporté par Arthur Ferrière en 2h32'35" devant Sébastien Merle en 2h33'13" et Robert Bruno en 2h39'14". Chez les femmes Nelly Poli de l'UST Courir à Saint Tropez l'emporte en 4h09'06". Yann Durand remporte l'épreuve Martin Luther King de 16 km inscrite en 1h26'07". Il devance Nicolas Pistono vainqueur de l'édition 2017 et déjà second de l'édition 2018 qui termine sur la deuxième marche du podium en 1h25'25". La troisième place est occupée par Mathys Coutton-Jean, vainqueur du parcours Jean Jaurès en 2017. Chez les féminines, l'embrunaise Justine Poncin du Team Intersport termine en 1h59'59" devant Cécile Coutton-Jean de l'EAC Embrun (2h03'32") et Cécile Liotard (2h04'31"). Le parcours Jean Jaurès de 9,5 km est remporté par Arnaud Stephani du PJPC en 55'25". Maxime Rivory du Team Intersport prend la seconde place en 55'31" et Remy Agnes du Team Champsaur Nature Chez les femmes Marine Marseille prend la première place en 1h13'21", devant Lola Laffont du Club des Sports d'Oricères en 1h16'10". La troisième place revient à Paula Verissimo de la Foulée Sisteronaise en 1h16'12". Les résultats complets sont disponibles sur <http://xn--gnialp-bva.com/>

Agenda
Été 2019

Comité des fêtes : 22 juin : Festi'Jeunes / 15 août : Tournoi de sixte
Foyer : 18 juin : repas de clôture à l'Araignée gourmande / 10 juillet : après-midi repas et jeux au Gîte du Mont-Garde
 21 août : concours et repas moules-frites / 11 septembre : reprise des activités
Les Amis de Trescléoux : 22 juin : Fontaines et quartiers fleuris / 3 août : buffet campagnard 20/07 au 15/09 : exposition sur l'eau (et sur le canal) avec 3 conférences
Les Arts au Soleil : 16 août : Fête du pain et du jazz

Vie associative

KHEPER

Kheper poursuit l'organisation des Diplo-docs dans le département, en se rapprochant inexorablement de Trescléoux. Les Diplo-docs, c'est une série de manifestations qui ont pour objet de soutenir l'indépendance et les idées du Monde diplomatique, le journal français le plus lu dans le monde. Sans aucune subvention ni aide d'aucune sorte, nous organisons des soirées dont le but est la rencontre et la confrontation d'idées sur des sujets aussi variés que l'Europe, l'urbanisation, la migration, l'Algérie ou les gilets jaunes. Depuis le début de l'année, ce sont huit soirées à thème qui ont été organisées aussi bien dans des cinémas (Veynes, Gap, Saint-Bonnet-en-Champsaur et Le Phénix à Laragne) que dans des librairies (Nouvelle Librairie à Gap) ou médiathèque (Mille Bâbords à Marseille). Notre popularité et la qualité des intervenants invités nous assurent à



chaque fois entre 60 et 90 participants.

L'avenir ? Les thèmes comme la justice réparatrice (avec Katerina Soulou, avocate spécialiste internationale en justice restaurative), l'histoire (avec l'association parisienne Les Amis d'Henri Guillemin), ou les films de Pierre Carles et Jean-Gabriel Périot, sont d'ores et déjà en perspective pour la fin de l'année. Dans quels lieux ? Partout où on nous accueillera : cinéma, salle polyvalente, librairie, café associatif...

Les Diplo-docs de ce début d'année 2019 :

22 janvier au cinéma de Veynes : projection /débat de « Ziegler, l'optimisme de la volonté », avec le président de la ligue des droits de l'homme **04**
01 février à la Nouvelle librairie à Gap, débat avec le président de la Cimade 05 à partir de l'article de B. Brévillé « Migration, le mythe de la ruée vers l'Europe ».

08 février au café associatif de Saint-Disdier-en-Dévoluy, projection/débat du film « L'Aquarius et après », avec P. Mallet, marin sauveteur

15 février à la médiathèque Mille Bâbords, à Marseille, débat avec le journaliste Olivier Cyran sur son article « Comment tuer une ville »

16 février au cinéma Le Club, à Gap, projection/débat avec Olivier Cyran sur son article et à partir du documentaire « Derniers jours à Shibati »

18 mars au cinéma Le Club, à Gap, projection/débat du documentaire « Ils ne savaient pas que c'était une guerre », à l'occasion des 50 ans de l'indépendance de l'Algérie

23 mars au cinéma Le Phénix, à Laragne, intervention lors de la projection /débat (organisée par le cinéma) du documentaire « Libre »

17 mai au cinéma Le Phénix, à Laragne, projection/débat de « J'veux du soleil », avec Emilie Plateaux, historienne, sur le traitement des gilets jaunes dans les médias

18 mai au cinéma Le Central, à Saint-Bonnet-en-Champsaur, projection/débat de « J'veux du soleil » avec É. Plateaux. Précédée d'une interview publique avec Radio Zinzine.

La suite des Diplo-docs seront inscrits dès leur programmation sur le site de Kheper : www.kheper.org et dans l'Agenda Partagé que Kheper diffuse tous les 15 jours en partenariat avec Démosphère05.

FOYER RURAL

Le foyer rural de Trescléoux a débuté l'année en proposant la galette des rois. Goûter réunissant les adhérents au cours duquel a eu lieu un loto. S'en sont suivis les repas de la Sainte-Agathe, un repas sanglier. Des sorties restaurants également sur les établissements de « La Gare » et « L'Arc en Ciel » à Eyguians. La clôture des activités du foyer pour le printemps se fera au restaurant l'Araignée Gourmande à Laragne-Montéglin le 18 juin. Chaque mois, le Foyer a organisé des concours de cartes. La « plus belle prestation » a été le séjour au Tyrol début mai où une trentaine de participants en sont revenus enchantés. Le Foyer marque une pause pour la période estivale mais propose quelques retrouvailles : il est prévu le 10 juillet un après-midi au gîte du Mont-Garde avec concours et repas ; le 21 août : concours et repas moules frites. Les activités (cartes-boules) du foyer reprendront le 11 septembre avec l'assemblée générale prévue le 30 octobre. Le Foyer souhaite d'avance la « Bienvenue à tous



LA CHEVRE DE MONSIEUR SEGUIN
FERME DU COQ À L'ÂNE
22 MAI 2019 ÉCOLE LA SEYNE SUR MER

LES ARTS AU SOLEIL

Depuis le début de l'année 2019 « LES ARTS AU SOLEIL » ne sont pas restés inactifs. En Région et au-delà nous avons présenté nos animations et porté loin le nom de Trescléoux (et ce jusqu'à TIVOLI dans la banlieue de ROME). En janvier : 2 séances des « LETTRES DE MON MOULIN » pour deux classes de l'école Alphonse Daudet de SOLLIES-PONT. Plusieurs séances de « PATIN/COUFFIN » dans le Champsaur (Ancelle et St Léger). En mars : intervention au « Licé linguistico ISABELLA D'ESTE à TIVOLI, ITALIA, 2 interventions : une avec des textes de Molière (Scapin et L'Avare) une autre avec des textes de Daudet (Cornille et la Chèvre de Monsieur Seguin). Participation au tournage d'un film à Veynes avec les élèves du Lycée Pierre Mendès-France, dans les locaux de l'Ecomusée du Cheminot Veynois. Présentation « LES LETTRES DE MON MOULIN » à MONTEUX 84. Participation en tant que juré au concours départemental de Lecture organisé à l'École de la Freissinouse. En mai : 2 conférences Ornithologiques à LA SEYNE SUR MER, « LES SEPT CHEVRES DE MONSIEUR SEGUIN » pour l'École de la SEYNE SUR MER, logée au Gîte du Mont Garde à TRESCLEOUX. Animation réalisée à la Ferme du Coq à l'âne ; « LES SEPT CHEVRES DE MONSIEUR SEGUIN » pour la maternelle et la pré-maternelle de Font Robert à CHÂTEAU ARNOUX, présentation à LAGRAND (ferme du Coq à l'âne). Pour l'été nous avons arrêté la date du 16 Août pour la programmation de : « JAZZ DANS LA RUE » et la « FÊTE DU PAIN » qui auront lieu cette fois encore aux ORTEAUX, grâce à la générosité de la famille LEBERT, qui nous accueille déjà depuis quelques années...





LES OBLIGATIONS DE DEBROUSSAILLEMENT en zone boisée ou à moins de 200 m d'un massif forestier, de landes, maquis ou garrigues

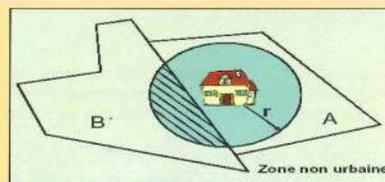
LES DIFFERENTS CAS DE VOISINAGE

Le voisin n'est pas soumis à l'obligation de débroussailler

Le propriétaire B est en zone non urbaine et ne dispose pas d'installation sur son terrain. Il n'est pas soumis à l'obligation de débroussaillage.

Le propriétaire A doit débroussailler dans un rayon de 50 mètres autour de sa maison. Si cette distance empiète chez le propriétaire B, il doit avoir son accord.

Si le propriétaire B refuse ou ne répond pas, une procédure de référé auprès du Tribunal de Grande Instance peut être engagée afin de permettre l'exécution des travaux.



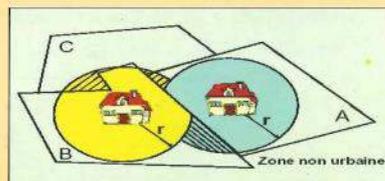
Le voisin est soumis à l'obligation de débroussailler

En zone strictement non urbaine :

Le propriétaire A doit débroussailler sur un rayon de 50 mètres autour de son habitation. Sa limite de parcelle étant située, en partie, avant ces 50 mètres, il devra débroussailler également chez B.

Le propriétaire B doit débroussailler sur un rayon de 50 mètres autour de son habitation. Sa limite de parcelle étant située, en partie, avant ces 50 mètres, il devra débroussailler également chez A et chez C.

Le propriétaire C ne possède aucune bâtisse sur sa parcelle. Il n'est donc pas soumis à l'obligation de débroussaillage.

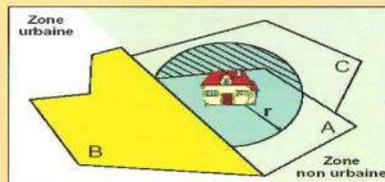


En zone mixte : urbaine et non urbaine :

Le propriétaire A est en zone non urbaine, il doit donc débroussailler sur un rayon de 50 mètres autour de son habitation. Sa limite de parcelle étant située, en partie, avant ces 50 mètres, il devra débroussailler également chez C. En revanche, il ne débroussaillera pas chez B qui est soumis à la réglementation relative aux zones urbaines.

Le propriétaire B est en zone urbaine. Il doit donc débroussailler l'intégralité de sa parcelle.

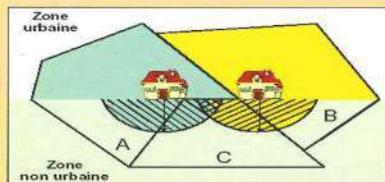
Le propriétaire C est en zone non urbaine et ne possède aucune bâtisse sur cette parcelle. Il n'est donc pas soumis à l'obligation de débroussaillage.



Le propriétaire A possède une partie de sa parcelle en zone urbaine qu'il doit intégralement débroussailler. Sur la zone non urbaine, il respectera le rayon de 50 mètres et devra donc débroussailler chez le propriétaire C.

Le propriétaire B possède une partie de sa parcelle en zone urbaine qu'il doit intégralement débroussailler. Sur la zone non urbaine, il respectera le rayon de 50 mètres et devra donc débroussailler chez C. Il s'entendra avec A pour débroussailler la zone commune chez C.

Le propriétaire C est en zone non urbaine et ne possède aucune bâtisse sur cette parcelle. Il n'est donc pas soumis à l'obligation de débroussaillage.



propriétaire signifie propriétaire et ayants droit

LES DECHETTERIES DE LA C.C.S.B. SE MODERNISENT POUR VOTRE SECURITE

Les déchetteries de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch se modernisent, afin de répondre aux exigences de sécurité pour les usagers, tout en s'engageant dans une démarche responsable d'économie circulaire.



Pour répondre à l'afflux toujours plus important d'usagers en déchetterie et à l'augmentation du tonnage de déchets déposés, la CCSB doit mettre en place une politique de prévention des risques en déchetteries. De nouvelles installations et des équipements font d'ores et déjà l'objet d'un vaste plan d'investissement pour la sécurité.

La société MP Industrie a été sélectionnée, dans le cadre d'un marché public, pour mettre en place ces systèmes de sécurisation des quais des déchetteries, à savoir :

Mises aux normes des gardes corps fixes.

Perfectionnement du matériel au niveau des bennes, afin d'offrir une meilleure ergonomie lors du déchargement des déchets.

Installation de nouvelles protections appelées « banques de déchargement », composées en déchets recyclés, d'une hauteur réglementaire de 70 cm sur de 60 cm de largeur.

Les élus et les techniciens de la CCSB se sont engagés dans une démarche responsable d'économie circulaire, tout en respectant les nouvelles réglementations imposées.

Dans les déchetteries, tout le monde à son rôle à jouer.

Les nouvelles consignes de sécurité impliquent un rôle toujours plus important du gardien de déchetterie : accueil, orientation, explication, respect des règles de sureté, d'hygiène et de sécurité... Il assure aussi le bon déroulement du cheminement du recyclage, sans quoi les déchets ne sont pas valorisés. Mais les usagers aussi ont un rôle à jouer : ils doivent respecter les consignes du gardien et se présenter à lui dès leur arrivée, puis déposer leurs déchets dans les bennes selon les recommandations reçues.

L'objectif de ces rôles partagés est de valoriser et de recycler au maximum les déchets déposés en déchetterie. Le recyclage est une priorité pour la CCSB afin d'économiser les ressources, produire de l'énergie verte, préserver l'environnement et surtout maîtriser les dépenses du service public d'élimination des déchets. Les déchets non-recyclables partent aux centres d'enfouissement de Sorbiers et du Beynon à Ventavon. Cette dernière solution est très coûteuse. La dégradation continue de ces déchets enfouis entraîne une surveillance des nuisances et des pollutions pendant plusieurs dizaines d'années.



Mieux connaître les hirondelles et les martinets à Trescléoux.

(Article de P.A. Reynaud)

Cette année le printemps avec ses épisodes de fortes chaleurs et de gelée blanche a perturbé considérablement l'établissement des hirondelles et des martinets. Comme chacun le sait, ce sont des oiseaux migrateurs qui se nourrissent d'insectes volants. Or, lorsque pendant la journée la température est inférieure à 10°C, les insectes restent bien cachés au chaud. Nos oiseaux n'ont rien à manger et repartent vers des zones plus chaudes. C'est pour cela que nous avons noté ces allées et venues, surtout autour des nids les plus remarquables, ceux des hirondelles de fenêtre.

Ces hirondelles de fenêtre sont assez faciles à reconnaître : elles ont le dos bleu marine, le bas du dos (croupion) et le ventre blanc. Surtout, ce sont elles qui construisent ces nids en terre collés dans les génôises. Il n'y en avait presque plus dans le village mais elles reviennent petit à petit (voir l'histogramme ci-dessous : 7 nids en 2012, 46 cette saison) . Comme il n'y a pas plus solide pour la construction que les turricules (tortillons) de vers de terre, on peut penser que ces dernières années nos jardiniers ont bien limité l'utilisation des pesticides qui détruisaient ces précieux auxiliaires agricoles ...

Une autre espèce d'hirondelle fréquente le village (il y a deux couples près de l'église) mais surtout les granges, bergeries, étables ; c'est l'hirondelle rustique, bien reconnaissable à sa longue queue fourchue et à son masque rouge brique.

Les martinets noirs nichent eux dans les greniers et les combles, ils s'y glissent par de minuscules fentes. Ils font leur nid avec leur duvet lié par leur salive; pas de risques de salissures. Ce sont des oiseaux très différents des deux premières espèces : par leur envergure (45 cm), par leur morphologie (ils sont taillés pour le vol de vitesse, 200 km/h en piqué), par leurs habitudes (ils volent en dormant, ou l'inverse). Un couple capture pendant la saison de reproduction environ 1, 3 million de moustiques pour nourrir ses poussins; imaginez la taille de la bombe d'insecticide pour arriver au même résultat !

Autant dire que leur présence est plus que bénéfique. Malheureusement, pour certains, ces oiseaux constituent une gêne en raison surtout des salissures. La réalisation de certains travaux peut conduire à la destruction de leurs nids. Pourtant, toutes les espèces d'hirondelles et de martinets sans exception sont protégées. Comme ces trois espèces dépendent beaucoup de l'habitat humain, leur protection est une action citoyenne. C'est à chacun de nous d'être vigilant et de veiller à la sauvegarde de ces oiseaux fragiles.

D'après la loi du 10 juillet 1976, pour une espèce protégée sont interdits en tout temps :

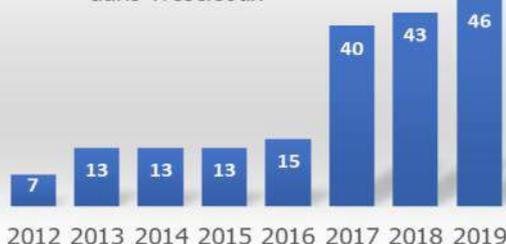
- la destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids,
- la destruction, la mutilation intentionnelle, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans le milieu naturel,
- la perturbation intentionnelle notamment en période de reproduction,
- la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non des spécimens prélevés dans le milieu naturel qu'ils soient morts ou vivants. **Tout manquement à ces textes est un délit. Les responsables s'exposent à une amende pouvant aller jusqu'à 150 000 euros et/ou une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 2 ans (art. L 415-3 du Code de l'environnement).**

Pour plus d'informations ou pour signaler une menace potentielle pour les hirondelles et les martinets, contactez l'antenne de la Ligue pour la Protection des Oiseaux de votre département : 04 94 12 79 52 ou paca@lpo.fr, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS : 04 32 60 60 10) ou une antenne de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB : 04 96 17 51 61) et en dernier recours la police nationale, municipale ou la gendarmerie (numéro 17 ou 112).



Hirondelle rustique et sa nichée dans la bergerie des S.

Evolution du nombre de nids d'hirondelles de fenêtre dans Trescléoux



Les hirondelles de fenêtre commencent la construction d'un nid dans les génôises de l'église.



Le martinet noir : une autre morphologie.

Les risques naturels à Trescléoux

La commune de Trescléoux est concernée par plusieurs types d'aléas : d'une part les mouvements de terrain avec les chutes de blocs, les glissements de terrain ou encore les coulées de boues et d'autre part les inondations par le Buëch et la Blaisance.

Le plan local d'urbanisme (PLU) prend en compte ces risques et des périmètres ont été définis et la construction y est réglementée.

Les risques de coulée de boues et de ravinement sont localisés le long des ravins raides. Lors d'épisodes de pluies intenses, beaucoup de matériaux peuvent être entraînés et se déposer en amont des ouvrages de franchissement ou dans les cours d'eau.

Les quartiers du coin de ville sont soumis à l'aléa de chutes de pierre ou de blocs et le quartier *Saint-Clément* est à proximité d'un glissement de terrain.

Quelques habitations dans le quartier du plan du Buëch et des zones agricoles sont concernées par les inondations dues aux crues du Buëch. La Blaisance peut inonder des zones de cultures, des habitations et la RD949 (*Parayre, les Orteaux, les Gravières, Auchières...*)

Ces risques et les conduites à tenir en cas d'apparition du risque sont présentés dans le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) disponible en mairie.

La commune de Trescléoux est concernée par un risque fort de feu de forêt. Le débroussaillage y est obligatoire par arrêté préfectoral (arrêté préfectoral n°05-2017-12-08-018 du 8 décembre 2017). Le débroussaillage doit être réalisé avant le 15 mai de chaque année. Du 14 mars au 15 septembre, la période de risque est orange et peut être portée à rouge par la préfecture. Dès que le vent est supérieur à 40 km/h (rafales comprises), le risque passe à rouge.

Les pluies intenses

Les pluies intenses ou épisodes méditerranéens ou encore pluies cévenoles sont liés à des remontées d'air chaud, humide et instable en provenance de Méditerranée qui peuvent générer des orages violents, parfois stationnaires. Ils se produisent de façon privilégiée en automne, moment où la mer est la plus chaude, ce qui favorise une forte évaporation. Plus la température de la mer est élevée, plus les risques de cévenoles sont importants. L'arrivée d'air froid en altitude est également un élément concourant à l'intensification de la convection.

Une campagne de prévention des inondations liées aux pluies méditerranéennes intenses a été créée en 2017 par le préfet de la Région PACA, également préfet de la Zone de Défense et de sécurité Sud. Elle est reconduite tous les ans en septembre. Notre département est limitrophe à la zone d'action mais peut être concerné par ces épisodes de pluies intenses (comme en novembre 2016 avec le glissement de terrain et le débordement de la Blaisance qui ont entraînés l'inondation de la RD949).

Les 8 bons comportements à adopter en cas de pluies intenses sont les suivants :

- je m'informe en écoutant la radio ;
- je ne prends pas ma voiture et je reporte mes déplacements ;
- je ne m'engage pas sur une route inondée en voiture comme à pied ;
- je m'éloigne des cours d'eau et je ne stationne pas sur les berges ou sur les ponts ;
- je ne sors pas en cas d'orage ;
- je ne descends pas dans les sous-sols et je me réfugie en hauteur, en étage ;
- je me soucie des personnes proches, de mes voisins et des personnes vulnérables ;
- je ne vais pas en cas d'inondation chercher mes enfants à l'école, ils sont en sécurité.

Plus d'informations sur : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/campagne-pluieinondation>

Cet article est rédigé dans le cadre du projet européen FEDER du SMIGIBA

PLUIE-INONDATION
LES 8 BONS COMPORTEMENTS
en cas de pluies méditerranéennes intenses

- JE M'INFORME**
et je reste à l'écoute des consignes des autorités dans les médias et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes officiels.
- JE NE PRENDS PAS MA VOITURE ET JE REPORTE MES DÉPLACEMENTS**
- JE ME SOUCIE DES PERSONNES PROCHES**, de mes voisins et des personnes vulnérables.
- JE M'ÉLOIGNE DES COURS D'EAU** et je ne stationne pas sur les berges ou sur les ponts.
- JE NE SORS PAS**
Je m'abrite dans un bâtiment et surtout pas sous un arbre pour éviter un risque de foudre.
- JE NE DESCENDS PAS DANS LES SOUS-SOLS ET JE ME RÉFUGIE EN HAUTEUR, EN ÉTAGE**
- JE NE M'ENGAGE NI EN VOITURE NI À PIED**
Pont submersible, gué, passage souterrain... Moins de 30 cm d'eau suffisent pour emporter une voiture.
- JE NE VAIS PAS CHERCHER MES ENFANTS À L'ÉCOLE**, ils sont en sécurité.

JE CONNAIS LES NIVEAUX DE VIGILANCE

- Phénomènes localement dangereux
- Phénomènes dangereux et étendus
- Phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle

J'AI TOUJOURS CHEZ MOI UN KIT DE SÉCURITÉ

Radio et lampe de poche avec piles de rechange, bougies, briquets ou allumettes, nourriture non périssable et eau potable, médicaments, lunettes de secours, vêtements chauds, double des clés, copie des papiers d'identité, trousse de premier secours, argent liquide, chargeur de téléphone portable, articles pour bébé, couverture pour bébé.

JE NOTE LES NUMÉROS UTILES

Ma mairie
112 ou 18 Pompiers
15 SAMU
17 Gendarmerie, Police

[pluie-inondation.gouv.fr](https://www.pluie-inondation.gouv.fr) #pluieinondation

GICRUES vigicrues.gouv.fr METEO FRANCE vigilance.meteofrance.com interieur.gouv.fr



LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS : C'EST INTERDIT !

 ARRÊTEZ DE VOUS ENFLAMMER !!



- Trouble du voisinage
- Risques d'incendies
- Emission de nombreux Polluants....

Le brûlage à l'air libre des déchets verts :

C'EST INTERDIT !

Le brûlage des déchets verts est interdit sur tout le département (déchets issus de tontes de gazon, des feuilles et aiguilles mortes, des tailles d'arbres et d'arbustes).

Cependant, des dispositions dérogatoires sont prévues pour :

- ⇨ les déchets verts issus de débroussaillage obligatoire (97 communes),
- ⇨ les déchets verts forestiers et agricoles, les écobuages.

Depuis le 15 mars 2019, le département des Hautes-Alpes est passé en **période orange** pour l'emploi du feu. Pour les propriétaires de terrains ou les occupants de ces terrains pouvant bénéficier des dérogations ci-dessus, **une déclaration préalable à la mairie du lieu d'incinération est obligatoire.**

Outre la déclaration en mairie, il est obligatoire de respecter les règles suivantes :

- Informer les pompiers (18 ou 112) le matin même de l'emploi du feu, en précisant la localisation du feu ;
- profiter d'un temps calme ;
- effectuer le brûlage entre 10 et 15 heures, de préférence le matin ;
- ne pas laisser le feu sans surveillance ;
- disposer de moyens permettant une extinction rapide ;

éteindre totalement le feu avant le

départ du chantier et au plus tard à 15 heures.

L'usage du feu est interdit par vent supérieur à 40 km/h, rafales comprises.

Afin de préserver la qualité de l'air, d'éviter les troubles du voisinage (odeurs, gênes, etc.), de réduction de la visibilité par les fumées à proximité des axes routiers (augmentation de l'accidentologie), de l'accroissement du risque de départs involontaires de feux, **la préfète préconise l'élimination des déchets verts en déchetterie ou par broyage.**

Le compostage



Tontes de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes... pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes.

Le broyage et le paillage



Petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse de mauvaises herbes.

Valorisez vos déchets

La déchetterie



Vous pouvez également déposer vos déchets sur les points de Serres, Laragne ou Orpierre, ils y seront valorisés.



Les incinérateurs ne sont pas une solution et polluent également



-  22 Juin : Concours des quartiers fleuris, inaugurations (voir programme complet)
-  13 juillet : La bibliothèque déballe ses livres et organise une expo d'artistes dans les rues du village
-  14 juillet : cérémonie et apéritif républicain dans la cour de l'école
-  25 juillet : réunion publique à 18h sur le projet d'aménagement du village
-  11 novembre : commémoration armistice 1918

Canicule : les précautions à prendre



Éviter les endroits confinés (voiture, landau...).



Fermer les volets et les fenêtres le jour. Les ouvrir la nuit pour **laisser pénétrer la fraîcheur**.



Boire au minimum **2 litres d'eau** par jour et manger léger. Éviter l'alcool, les graisses et les sucres.



Se rafraîchir régulièrement à l'aide d'un **brumisateur** ou en prenant une **douche**.



S'habiller de vêtements aux **tissus clairs**, légers et naturels. A l'extérieur, porter casquette ou chapeau.



Ne pas hésiter à **demander de l'aide** (parent, voisin, médecin).



Rechercher les endroits **frais et à l'ombre**.



Passer, si possible, **2-3 heures par jour** dans un **endroit frais** (supermarché...)



Contre les **cambrlages**, les **bons réflexes** !

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES



Vous vous absentez ?

Bénéficiez de **L'OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES** : faites surveiller votre domicile par les services de police ou de gendarmerie.

Le bon réflexe pour être informé de toute anomalie en votre absence.

Informations et inscriptions dans votre commissariat ou votre brigade de gendarmerie.

Pour gagner du temps, remplissez le formulaire sur www.interieur.gouv.fr



Retrouvez tous les bons réflexes dans notre brochure et sur internet.

www.facebook.com/ministereinterieur
[@Place_Beauvau](https://twitter.com/Place_Beauvau)



Retrouvez-nous !

facebook



trescleoux.fr

Numéros utiles :

Agence Postale : 04 92 66 22 00 / Ecole primaire : 04 92 66 28 75/ Mairie : 04 92 66 22 01
 Communauté de Communes Sisteronais-Buëch (site internet : www.sisteronais-buech.fr)
 Pole service à la personne : 04 92 67 19 44
 Pole environnement ordures ménagères déchetterie : 04 92 66 25 49
 Office de tourisme : 04 92 66 30 45
 Gendarmerie de Laragne : 04 92 65 00 15 / Préfecture : 04 92 40 48 00
 Pompiers : **18** / SAMU : **15** / Police : **17**

